

Ma fille voudrait faire du droit international

Par **Falco89**, le 11/01/2016 à 11:56

Je viens de découvrir et donc m'inscrire sur ce site .
Je suis un papa qui cherche à comprendre et voudrais aider sa fille pour son orientation ,
choix de fac etc...

Elle passera son bac en fin d'année , elle est très bonne élève (16 de moyenne en S)
Elle voudrait faire du droit international....ce qui ne veut pas dire grand chose pour le simple
commerçant que je suis...

Elle me parle de la fac catho de lille.

Mais au vu de nos moyens financiers, je pencherais plutôt pour la fac Lille 2.

Aura t'elle le même cursus dans l'une et l'autre ?

Quels sont les débouchés ?

Peut elle intégrer une fac public dans une académie différente de la sienne . nous dépendons
de Dijon.

enfin , mes questions vont peut être vous paraître simplistes , mais j'ai besoin d'y voir plus
clair ...

Merci de vos réponses

Par **marianne76**, le 11/01/2016 à 12:05

Bonjour

Pour le 1er cycle il n'y a guère de différences vous trouverez les mêmes matières à quelque
chose près dans toutes les facultés.

Elle peut parfaitement intégrer une faculté dans une académie autre que la sienne (cette
restriction ne concerne que les facs de médecine)

Par **OOO**, le 11/01/2016 à 13:11

"droit international" ne veut pas dire grand chose pour moi non plus, mais peu importe, elle
aura le temps de découvrir le droit et de préciser son projet.

Comme le dit marianne, les facs ne sont pas sélectives donc il y a de toute façon assez peu
de différences entre elles. La sélection entre étudiants s'opère principalement au niveau des
M2, les bons M2 pouvant être très sélectifs. Il existe aussi des parcours sélectifs qui
commencent plus tôt (les magistères prennent les étudiants à la fin de la seconde année),

vous pouvez dire à votre fille de regarder si certains pourraient l'intéresser.

Par **Vad**, le **11/01/2016 à 14:32**

Bonjour,

Je rejoins ce qui a été dit. Le droit international c'est très large. En effet cela recoupe beaucoup de matière du droit. De toute façon la spécialisation n'intervient qu'après! Donc pas d'inquiétude à ce sujet, votre fille doit suivre un cursus classique dans "n'importe quelle" fac de droit puis elle se spécialisera.

Pour vous éclairer un peu plus, elle va suivre une formation de 3 ans en licence. Ici il n'y pas de question de débouché, le master étant presque obligatoire en droit (très peu d'étudiant s'arrête avant). Elle choisira ensuite une première année de Master (M1 / Bac+4) avec une première spécialisation plus ou moins large, il n'y normalement pas de selection. Et enfin à l'issue de cette année, selon ses résultats, elle passera des sélections pour le M2 (BAC+5) et là il faudra regarder les débouchés selon les masters. Vous avez donc le temps pour les débouchés, elle n'interviennent que très tard sauf formation particulière comme l'a dit OOO.

Pour ce qui est de la fac catho, je ne suis pas sûr que cela soit nécessaire par rapport au coût de la formation. Les formations étant équivalentes surtout en licence, à mon avis les facultés classiques restent une valeur sûr en droit et bien plus accessible financièrement.

Par **Falco89**, le **11/01/2016 à 14:38**

Merci à vous , voici déjà des éléments de reponses .

Une autre question , La fac catho de Lille a t'elle réellement un "plus" en matière de programme par rapport à une fac public ?

Sinon autant qu'elle aille à la fac de Dijon

Pardon , je n'avais pas encore reçu la troisième réponse de Jeremy...

Par **marianne76**, le **11/01/2016 à 16:15**

La fac de Lille dispose d'une habilitation pour ses diplômés ni plus ni moins que les autres facultés. Chaque faculté doit se faire habiliter ses diplômés tous les quatre ans.

Pour le reste je rejoins les autres intervenants qu'entendez vous par droit international ?

Par **Falco89**, le **11/01/2016 à 17:11**

@Marianne

pour ma fille (Marianne aussi), je pense qu'elle voudrait travailler à l'étranger, ou avec l'étranger, car elle est très douée en anglais. Mais je ne sais pas si elle a une idée précise, et je ne peux pas trop l'aider dans ce domaine.

Par **marianne76**, le **11/01/2016** à **17:26**

Bonsoir

Parce que le droit international privé concerne notamment les conflits de lois, la détermination des règles de loi nationales applicables, le droit applicable à un litige les conflits de juridictions, ou conflits de compétence.

Puisque vous dites qu'elle est douée en anglais et qu'elle voudrait travailler à l'étranger je ne pense pas que le DIP soit adapté. Elle devrait plutôt s'orienter vers [s]une licence bilingue[/s]. Cela lui permettra d'étudier dès la 1ère année, le droit français mais aussi le droit anglo américain avec des cours qui se feront en partie en anglais. Je crois que cela correspondra davantage à ses attentes que le DIP qui de toute façon n'est pas vu en 1er cycle. [s]Attention toutes les facultés ne font pas de licence bilingue [/s]. Pas sûr que sur Lille il y ait ce type de diplôme à vous de vérifier.

En tout cas ce serait ma fille, vu ce que vous me dites c'est vers ce type de cursus que je l'orienterais, sachant que si elle trouve que c'est trop difficile il est toujours temps par la suite de rebasculer en licence classique.

Par **Falco89**, le **11/01/2016** à **17:33**

@Marianne

Merci pour ces renseignements précieux.

Je vais en discuter avec elle.

Je ne voudrais pas que l'on se trompe de filière.

Le problème, c'est qu'elle n'a pas d'idée précise sur un métier. Elle est encore jeune (une année d'avance).

Par **marianne76**, le **11/01/2016** à **17:44**

Le fait de faire une licence bilingue ne peut pas lui nuire puisque comme je vous l'indiquais en cas de difficulté elle demanderait à "rebasculer" en droit classique. Quant au DIP il n'est pas enseigné en 1er cycle, dès lors elle a tout le temps de voir si ce qu'elle fait lui plaît avant d'aborder le DIP

Bonne continuation

Par **cam94**, le **11/01/2016** à **19:31**

Bonsoir!

J'ai lu la "conversation" avec attention.

Je suis moi-même bilingue en anglais, et j'ai fait la bilicence droit français/droit anglais à l'université de Nanterre. Je suis désormais en M1, en bi-master droit français/droit anglais, et je suis un parcours spécialisé en droit international et européen (l'autre parcours étant droit des affaires).

Si je peux répondre à d'éventuelles questions ou vous donner des infos sur la formation, n'hésitez pas!

Bonne soirée et bonne continuation.

Par Yn, le 12/01/2016 à 10:10

Bonjour,

Mon avis sur les questions posées :

1/ Il est inutile, avant même l'obtention du bac, de faire des plans sur la comète. Être un bon élève n'implique en rien d'être un bon étudiant. J'insiste sur ce point : certains sont à l'aise dans un système cadré type lycée, mais l'université c'est autre chose.

Les deux premières années de droit sont des années "tronc commun" : toutes les matières sont imposées et permettent de découvrir les grandes orientations du droit (public, civil, affaire, pénal, etc.). Les premiers choix se font seulement en troisième année, les étudiants sont alors mieux armés pour décider.

Bilan : il est très probable que votre fille se passionne pour une matière dont elle ne soupçonne même pas l'existence. Laissons du temps au temps... Au début, seul un travail régulier et conséquent importe.

2/ Le droit international, pourquoi pas, mais attention à ce que l'on met derrière : l'équation "droit international = voyage à l'étranger, etc." est inexacte (dans les séries télé, oui, pas dans la réalité).

Les débouchés les plus porteurs concernent, comme souvent en droit, le droit des affaires, autrement dit le droit du commerce international et l'arbitrage. Je réitère : être spécialisé dans ce domaine signifie que l'on traite, dans un cabinet parisien, de ces problématiques. Concrètement, on ne bouge pas de son bureau.

L'étude du DIP/DCI/arbitrage ne débute qu'en quatrième année (M1), rien ne presse...

Enfin, j'attire votre attention sur la sélection très sévère de ce milieu : outre l'excellent dossier requis pour intégrer les meilleurs M2 parisiens qui monopolisent l'accès aux grands cab', l'anglais n'est pas un plus, c'est une base. Tout le monde parle très bien anglais.

Par Falco89, le 12/01/2016 à 10:21

Merci pour cette synthèse (Yn), me voila éclairé.

Merci à tous.

Par **OOO**, le **12/01/2016** à **10:28**

Yn, je ne comprend pas trop pourquoi tu rapportes toujours le droit international au département arbitrage des cabinets.

A mon sens, il n'y a pas de département "international" dans les cabinets, il n'y a que des spécialités, chacune pouvant traiter de dossiers internationaux ou nationaux.

S'il s'agit d'un arbitrage international, cela relèvera de l'arbitrage. De même, le corporate pourra travailler sur des fusions transnationales, le fiscaliste pourra faire de la fiscalité internationale, le département concurrence travaillera sur des positions dominantes à l'échelle européenne devant la Commission etc...

A l'inverse, chacun de ces départements peut aussi traiter des dossiers nationaux (un arbitrage entre deux parties française relèvera du département arbitrage).

Pour résumer, les cabinets sont divisés par spécialité juridique. L'aspect international n'étant pas une spécialité en soit, il n'y a donc pas de département "international" qui centraliserait les dossiers internationaux ; C'est une caractéristique qui peut se retrouver dans chaque dossier et chaque spécialité.